

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :
diminuer, c'est possible

FICHE ACTION 16 (AXE 2)

DÉVELOPPER LES MOYENS DIAGNOSTIQUES RAPIDES VALIDÉS POUR CERTAINES FILIÈRES

Structure pilote : SIMV

Structures associées et consultées : AFLABV, ADILVA, ANSES-Résapath, AVPO, GDS France, INRA, RFSA, SNGTV

Mesure en lien avec les actions suivantes : 7,8, 26

Tableau de bord

| | |
|--|---|
| | à jour par rapport au programme prévisionnel |
| | en retard par rapport au programme prévisionnel |
| | action terminée |

Date de mise à jour : 1^{er} Septembre 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen :

L'émergence de résistance aux antibiotiques est une préoccupation mondiale. Le diagnostic clinique et la recherche du germe en cause dans la pathologie sont des éléments indispensables dans le cas d'infections bactériennes pour prescrire l'antibiotique approprié car l'incertitude diagnostique entre infections bactériennes et virales, voire parasitaires, est un motif fréquent de prescriptions inutiles d'antibiotiques.

Les fabricants de réactifs ont techniquement les connaissances pour développer des tests sur des principes et applications différentes :

- Soit sur bandelettes basées sur l'interaction anticorps-antigène,
- Soit sur milieux de culture sélectifs
- Soit d'autres techniques rapides en cours de développement

Ils seront utiles pour distinguer l'infection virale ou l'infection bactérienne, voire parasitaire ou pour spécifier la nature d'une infection bactérienne

Certains de ces tests existent déjà et sont utilisés couramment en France et dans d'autres États, ce qui devrait faciliter leur validation au niveau national. L'association européenne des fabricants de réactifs vétérinaires (EMVD) possède une base de données régulièrement mise à jour. Des tests disponibles,

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

Code rural et de la pêche maritime partie législative : article L. 203 -1 et partie réglementaire articles R.203-1 à R. 203-6

Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE : Épreuves de diagnostic prescrites ou de substitution pour les maladies de la Liste de l'OIE

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

La mesure 16 est ainsi rédigée :

Développer les moyens diagnostiques fiables et rapides validés pour certaines filières

Le développement de tests de diagnostic rapide qui permettent une orientation rapide du diagnostic de l'étiologie virale ou bactérienne, voire parasitaire de certaines maladies, par exemple dans le cas des diarrhées néo-natales des veaux ou de certaines pathologies respiratoires, doit également être considéré comme prioritaire.

Il est proposé d'étendre le champ de cette fiche à toutes les filières de production et aux animaux de compagnie.

Toutefois, il convient de rappeler que la décision de prescrire un antibiotique, même dans un contexte ressenti comme urgent, ne dépend pas d'un seul résultat de test mais d'une expertise prenant en compte plusieurs critères et établissant un faisceau d'arguments. L'analyse clinique prend en compte un ensemble de paramètres épidémiologiques, anamnestiques et cliniques pour aboutir à une probabilité pré-test qui permet une interprétation correcte du résultat de l'examen biologique. Pour cette raison un effort de formation des vétérinaires prescripteurs devra être réalisé et porter sur la méthodologie de l'interprétation d'un résultat d'examen.

Enfin, le développement des tests devra être soutenu par une démarche qualité et se traduire par l'atteinte d'un standard permettant de garantir leur fiabilité.

Objectifs pour favoriser la disponibilité de tests.

- Compléter la base européenne privée par les offres publiques et identifier les besoins
- Favoriser l'accès aux ressources via les partenariats public privé permettant de développer les outils de détection rapide en immunologie et en biologie moléculaire
- Favoriser l'harmonisation européenne pour réduire les coûts et procédures multiples pour accéder aux différents marchés et augmenter la disponibilité des produits

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

Les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif sont :

- La contribution du secteur public pour compléter l'état des lieux de l'existant et identifier les besoins à couvrir
- Le développement d'un réseau pour rapprocher les équipes de recherche publique, les fabricants de vaccins et de tests de diagnostic.
- La levée des freins à la certification sur la base de la norme OIE

La démarche à suivre sera

1/ faire un état des lieux des tests disponibles et identifier les tests non disponibles sur le marché français

2/ hiérarchiser les besoins selon les pathologies les plus fréquemment rencontrées sur le territoire incluant les kits antibiogrammes rapides

3/ étudier la disponibilité en UE et dans les autres pays tiers

4/ développer les recherches nécessaires pour les lacunes identifiées (faisabilité technique et économique de développer les tests).

Elle sera menée conjointement par les autorités compétentes et le secteur privé

Par ailleurs, les vétérinaires devront être formés au diagnostic (techniques de prélèvements) (lien avec formation des prescripteurs)

1.5. Estimation des besoins de financement

2. Suivi et réalisation de la mesure

| PREVISIONNEL | | RESULTATS | | |
|---|---|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs | Date prévisionnelle d'atteinte (mois année) | Résultats obtenus, bilan quantitatif | Date d'atteinte du résultat | Commentaires, jugement qualitatif |
| Etat des lieux France et Benchmark avec EU & pays tiers | 6 mois | | | |
| Hierarchisation des besoins selon pathologies | | | | |
| Recherche | | | | |
| Formation des prescripteurs au diagnostic | | | | Liens avec fiches 7 et 8 |